

ROB 2025

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**



**COMMUNE
DE
FLEURANCE**

Séance du Conseil Municipal du 28/01/2025

SOMMAIRE

Préambule.....	1
I. LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.....	1
I.1 – LA SITUATION GLOBALE AU NIVEAU MONDIAL ET EUROPEEN.....	1
I.1.1 Les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran.....	1
I.1.2 Zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3 ^{ème} trimestre mais cela va-t-il durer ?	2
I.2 - LA SITUATION NATIONALE.....	2
I.2.1 Retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?.....	2
I.2.2 L'emploi privé présente des signes d'essoufflement.....	2
I.2.3 Nouveau dérapage du déficit public en 2024	2
I.3 - La loi spéciale votée en attente la reprise des débats sur la Loi de finances 2025	2
I.3.1 – Les 4 articles de la loi spéciale :.....	3
I.3.2 – Incidence sur les recettes des collectivités	3
I.4 – Les principales mesures initialement prévues dans la loi de finances 2025	3
I.4.1 – La dotation Globale de Fonctionnement et les variables d'ajustement	3
I.4.2 – Nette diminution du « fonds verts »	3
I.4.3 – Modulation du FCTVA	3
I.4.4 – Répartition du FPIC.....	4
I.4.5 – Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales.....	4
I.4.6 – Hausse du taux de CNRACL	4
I.4.7 – Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité	4
II. LES FINANCES DE LA COMMUNE	5
II.1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
II.1.1 – IMPOTS ET TAXES	5
II.1.2 – LES DOTATIONS	8
II.1.3 – LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10
II.1.4 – SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	11
II.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	11
II.2.1 LES CHARGES DE GESTION	11
II.2.2 LES CHARGES DE PERSONNEL	13
II.2.3 LES CHARGES FINANCIERES.....	14
II.2.4 SYNTHESE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	14
II.3 LES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE.....	15
II.3.1 – Les épargnes de la Collectivité	15
II.3.2 - Les dépenses d'équipement tous budgets.....	16
II.3.3 – Les recettes d'investissement tous budgets	18
II.4 L'ENCOURS PREVISIONNEL DE LA DETTE AU 31/12/2024 (TOUS BUDGETS)	19
II.4.1 L'évolution de la dette	19
II.4.2 L'extinction de la dette.....	19
II.4.3- Ratios de désendettement.....	20
II.5 LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE	20
III. LES BUDGETS ANNEXES.....	21
III.1 BUDGET ASSAINISSEMENT	21
III.2 BUDGET MAISON FRANCE SERVICES	22
III.3 BUDGET MAISON CADEOT.....	23
III.4 BUDGET CENTRE TERRITORIAL DE SANTE	24

Préambule

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit se dérouler dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif avec pour objectif, d'informer les élus sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires. Celui-ci s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs.

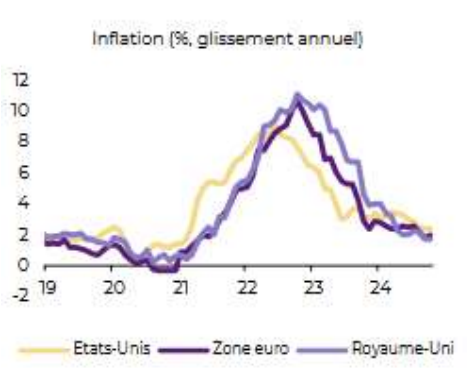
Ce document répond aux exigences du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu du rapport budgétaire et présente les orientations budgétaires de la préparation du budget primitif 2025 de la ville de Fleurance.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population fleurantine, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

I. LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

I.1 – LA SITUATION GLOBALE AU NIVEAU MONDIAL ET EUROPEEN

I.1.1 Les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran



La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 % avec des dynamiques régionales très différentes (3 % pour les Etats Unis, 1 % pour la zone Euro, 5 % pour la Chine).

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays (intensification de la guerre en Ukraine, renforcement du conflit au Moyen-Orient). Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. Quant à l'Allemagne, la coalition gouvernementale présente de sérieux signes de fragilité.

I.1.2 Zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance du **PIB** de 0,8 % en 2024 et 1,3 % en 2025 en zone Euro, avec une dynamique très hétérogène : surperformance de l'Espagne, accélération en France soutenue par effet temporaire lié aux Jeux Olympiques, stabilité en Allemagne, et croissance nulle en Italie.

Quant à l'**inflation**, elle a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2 %. En 2025, l'inflation devrait diminuer, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

A noter que l'élection de D. Trump fait peser un risque de hausse des tarifs douaniers de 10 % ce qui conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après 1 an et - 1 % après 3 ans.

I.2 - LA SITUATION NATIONALE

I.2.1 Retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

La croissance du **PIB** en France devrait être de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025. Elle a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris (+0,25 % de points de base). Pour 2025, la prévision de croissance pâtit d'un contexte politique instable et d'un objectif de réduction du déficit public ambitieux (5% en 2025 après 6,1 % en 2024).

L'**inflation** en moyenne annuelle, s'établirait à 2,3% en 2024 et à 1,7% en 2025.

L'inflation des produits alimentaires se stabilise, celle des services continue de baisser tandis que l'inflation énergétique évolue désormais négativement sur l'année.

I.2.2 L'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Alors que l'emploi public continue de progresser, la dynamique de l'emploi privé s'essouffle, celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture.

La croissance des salaires est stable à + 2,9 % avec des hausses plus marquées dans l'industrie que dans le tertiaire et la construction. Les salaires augmentent plus vite que les prix permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé (5,9 % en août 2024) même s'il reste au-dessus de la moyenne Européenne.

I.2.3 Nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le **déficit public** s'est élevé à 5,5 % du PIB après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Trois facteurs en cause : poursuite de la baisse d'impôts pour plus de 10 milliards d'€, augmentation des dépenses publiques supérieure à l'inflation et faible croissance des prélèvements obligatoires.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % ce qui marquerait un 2^{ème} dérapage consécutif pour le gouvernement. Il vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'€ en 2025 pour ramener le déficit public à 5 % mais la suspension des débats sur la loi de finances 2025 due à la démission du Gouvernement entraîne une incertitude sur l'objectif de réduction du déficit.

I.3 - La loi spéciale votée en attente la reprise des débats sur la Loi de finances 2025

Suite à la démission du Gouvernement du 5 décembre 2024, les débats au Parlement sur les textes financiers ont été suspendus. Pour permettre la continuité des services publics, la loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024. Elle contient 4 articles, reste exceptionnelle et temporaire jusqu'à l'adoption d'une loi de finances prévue fin janvier 2025.

I.3.1 – Les 4 articles de la loi spéciale :

- Article 1 : autorisation de perception des ressources de l'Etat et des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'Etat, notamment les collectivités locales
- Article 2 : perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat
- Article 3 : autorisation pour le Ministre des Finances de recourir à l'emprunt
- Article 4 : autorisation pour les différents organismes sociaux de recourir à des ressources non permanentes (continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale).

Le décret d'application précise que les crédits ouverts le sont dans la limite des crédits inscrits dans la loi de finances 2024 et qu'aucune nouvelle dépense ne sera mise en œuvre.

I.3.2 – Incidence sur les recettes des collectivités

- La Dotation Globale de Fonctionnement, incluse dans les prélèvements sur recettes, est reconduite à son montant 2024 et versée selon les modalités habituelles sur la base du montant 2024 jusqu'au vote de la loi de finances 2025.
- Le FCTVA est maintenu
- Les dépenses déjà engagées en 2024 bénéficient de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert. Les nouvelles demandes 2025 DETR, DSIL ou Fonds vert ne peuvent pas être financées en l'absence de loi de finances pour 2025.

I.4 – Les principales mesures initialement prévues dans la loi de finances 2025

I.4.1 – La dotation Globale de Fonctionnement et les variables d'ajustement

Le projet de loi de finances 2025 proposait une minoration de 487 millions d'€ des variables d'ajustement. Pour rappel, la minoration était de 47 millions d'€ en 2024.

en millions €	Montants 2025
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	
Bloc communal	-58
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Communes	- 52
EPCI à fiscalité propre	- 149
Départements	- 39
Régions	- 189
TOTAL minoration	- 487

I.4.2 – Nette diminution du « fonds verts »

Le projet de loi de finances 2025 prévoyait un budget Fonds vert à hauteur de 1 milliard d'€ contre 2,5 milliards en 2024 et 2 milliards en 2023.

I.4.3 – Modulation du FCTVA

Le montant du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) était prévu en diminution de 258 millions d'€. En effet, il était prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire fixé à 14,85 % (contre 16,404 % en 2024) et la suppression de la compensation sur les dépenses de fonctionnement.

I.4.4 – Répartition du FPIC

Le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) prévoyait une modification en remplaçant le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu par le bloc communal par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de cet impôt.

Cet article incluait cette fraction de TVA dans les ressources fiscales agrégées qui servent de référence pour l'application éventuelle d'un plafonnement du prélèvement du FPIC et rend cette mesure applicable à la répartition du fonds effectuée en 2024.

I.4.5 – Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales

Afin que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, cet article proposait la création d'un prélèvement sur les montants d'imposition qui leur sont reversés à partir de 2025.

Sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 40 millions €, soit 450 collectivités.

Le montant global du prélèvement est égal à la différence (si elle est positive) entre un solde de référence (solde prévisionnel de la LFI de l'année) et le solde effectivement réalisé au cours de l'année précédente. Le montant (3 milliards € pour l'année 2025) est déterminé par un arrêté ministériel.

Le montant global est réparti sur l'ensemble des collectivités concernées au prorata des ressources nettes versées l'année précédente. Ce prélèvement sera réalisé sur les douzièmes de fiscalité et sera affecté au fonds de réserve des collectivités territoriales pour abonder la péréquation horizontale (entre collectivités).

I.4.6 – Hausse du taux de CNRACL

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 prévoyait une hausse de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025 puis une augmentation progressive jusqu'en 2027.

I.4.7 – Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité

Avec la fin du « bouclier tarifaire », les tarifs d'accise sur l'électricité devaient retrouver leurs niveaux habituels à compter du 1^{er} février 2025. En 2024, ce dispositif exceptionnel de soutien des collectivités face à la croissance des prix de l'énergie a représenté 400 millions d'€.

II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

II.1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement dispose de ressources définitives et « régulières » composées pour l'essentiel du produit de la fiscalité locale, des dotations de l'État dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), du reversement de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise et du produit des services et du domaine.

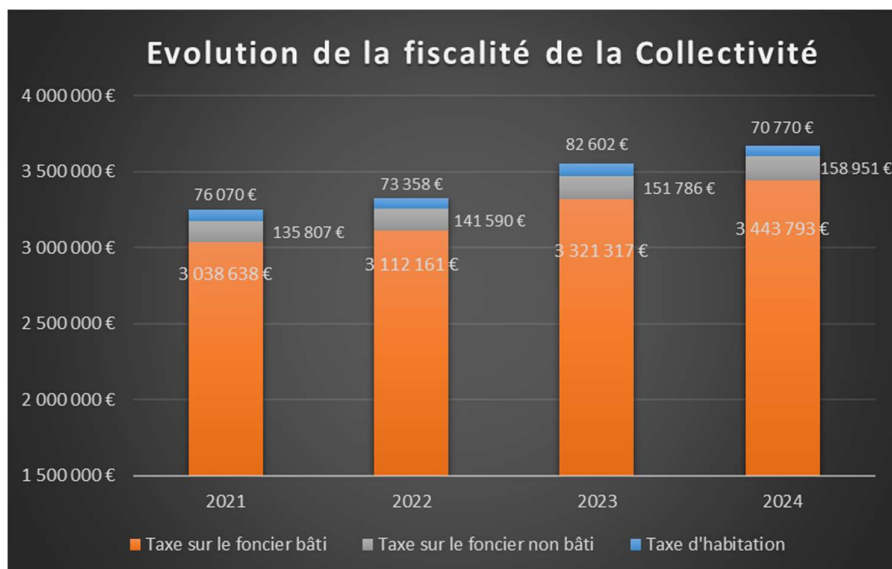
II.1.1 – IMPOTS ET TAXES

A - LA FISCALITE DIRECTE

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales (taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

2021	2022	2023	2024
3 250 515 €	3 327 109 €	3 555 705 €	3 673 379 €

Le graphique suivant représente l'évolution des ressources fiscales de la Collectivité depuis 2021.



	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation				
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	579 421,00 €	559 128,00 €	629 588,00 €	539 402,00 €
Taux communal taxe d'Habitation sur les RS	13,12%	13,12%	13,12%	13,12%
Produit de la taxe d'habitation sur les RS	76 070 €	73 358 €	82 602 €	70 770 €
Taxe sur le foncier bâti				
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	6 615 054,00 €	6 784 941,00 €	7 219 672,00 €	7 504 522,00 €
Taux communal taxe foncière sur le bâti	64,84%	64,84%	64,84%	64,84%
Produit de la taxe foncière sur le bâti (après coefficient correcteur)	3 038 638,00 €	3 112 161,00 €	3 321 317,00 €	3 443 658,00 €
Taxe sur le foncier non bâti				
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	108 942,00 €	113 581,00 €	121 760,00 €	127 508,00 €
Taux communal taxe foncière sur le non bâti	124,66%	124,66%	124,66%	124,66%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	135 807 €	141 590 €	151 786 €	158 951 €
Produit des taxes directes (73111)	3 250 515 €	3 327 109 €	3 555 705 €	3 673 379 €

Suite à la suppression de la taxe d'habitation et à la réforme de la fiscalité directe locale, la Commune ne perçoit plus, depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Elle continue toutefois de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La suppression de cette taxe est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de la TFPB départementale transféré n'étant pas automatiquement égale au montant de la ressource de THRP perdue par la Commune, il est assorti d'un coefficient correcteur pour neutraliser les écarts.

Le produit des contributions directes évolue en fonction de deux facteurs :

- La variation physique des bases servant au calcul, c'est-à-dire un accroissement lié à une évolution démographique favorable
- Et la revalorisation annuelle du montant minimal des valeurs locatives calqué sur l'inflation (article 1518 Bis du Code Général des Impôts)

En 2024, ces bases ont été revalorisées à + 3,9 % par le Gouvernement, conformément à l'indice des prix publié en novembre 2023. Pour 2025, l'indice des prix à la consommation publié en novembre 2024 est de + 1,7 %, entraînant une recette supplémentaire estimée 58 k€.

Les taux d'imposition de la Commune n'ont pas subi de hausse en 2024, nous proposons qu'ils restent stables en 2025, sachant qu'ils n'ont pas augmenté depuis le début du mandat.

Pour 2024, le produit fiscal de la commune est de 3 673 379 € soit une évolution de 3,3 % par rapport à l'exercice 2023. Pour 2025, et dans l'attente de la promulgation de la loi de finances 2025, les recettes fiscales sont estimées à 3 732 k€ (+1,6 %).

B – LA FISCALITE INDIRECTE

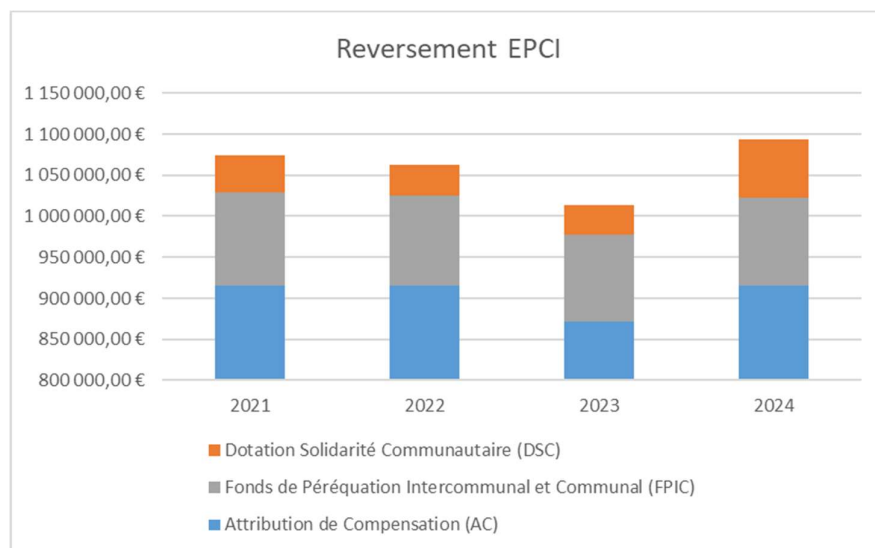
Elle comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée (taxe sur l'électricité, droits de mutation, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, fonds de péréquation intercommunal et communal, taxe sur la publicité extérieure, droits de place).

2021	2022	2023	2024
1 536 349,09 €	1 669 882,23 €	1 559 414,84 €	1 635 801 €

- **LES RESSOURCES INTERCOMMUNALES**

- **L'Attribution de Compensation (AC)**, mécanisme introduit par la loi du 6 février 1992 vise à garantir la neutralité budgétaire des transferts de charges des communes vers leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).
- La **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**, mécanisme optionnel destiné à accompagner les communes dans le financement des services à la population. Cette dotation nouvelle a été actée par la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise conformément au projet de territoire 2020 – 2026.
- Le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** créée en 2012, il a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelle communale et intercommunale en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal.

	2021	2022	2023	2024
Attribution de Compensation (AC)	916 043,99 €	916 043,99 €	871 893,99 €	916 043,99 €
Dotation Solidarité Communautaire (DSC)	45 915,22 €	37 104,53 €	36 829,70 €	70 908,62 €
Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	112 602,00 €	109 373,00 €	105 201,00 €	106 050,00 €
	1 074 561,21 €	1 062 521,52 €	1 013 924,69 €	1 093 002,61 €
		-1,2%	-4,5%	7,8%



En 2024, l'enveloppe de la DSC affectée à la Communauté de Communes a été portée de 150 k€ à 250 k€. La Commune de Fleurance a ainsi pu bénéficier d'une majoration de reversement de + 34 k€.

Pour 2025, le montant des dotations estimées est le suivant :

- Attribution de compensation = 916 k€
- Dotation de Solidarité Communautaire = 36 k€
- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal = 105 k€

Soit 1 057 k€ €

• **AUTRES IMPOTS ET TAXES**

	2021	2022	2023	2024
Doits de place	25 806,69 €	32 223,48 €	30 105,91 €	31 604,03 €
Autres impôts (régul années antérieures)		1 611,00 €	8 488,00 €	14 370,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	164 811,85 €	175 479,25 €	243 104,57 €	201 402,02 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	10 027,30 €	34 802,30 €	47 094,80 €	46 801,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	261 142,04 €	363 244,68 €	216 696,87 €	248 621,00 €
	461 787,88 €	607 360,71 €	545 490,15 €	542 798,05 €

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) a été réformée à compter du 1^{er} janvier 2023 pour devenir la Taxe intérieure sur les Consommations Finales d'électricité (**TICFE**). Ce ne sont plus les fournisseurs d'électricité qui la reverse à la Commune mais les services fiscaux de l'Etat. Elle est désormais calculée à partir du produit N-1 auquel est appliqué l'indice des prix à la consommation et un coefficient de +1,5 %.

Après une année de transition en 2023, la TICFE est revenue à un niveau normal de reversement. Pour 2025, elle est estimée à 200 k€.

La taxe additionnelle aux droits de mutation, après une année de forte baisse, a sensiblement augmenté en 2024. Son taux est fixé par les articles 1584 et 1595 Bis du Code Général des Impôts à 1,20 % du montant de la vente.

Pour 2025, le montant des autres impôts et taxes est estimé à :

- Droits de place = 30 k€
- TICFE = 200 k€
- TLPE = 45 k€
- Taxe additionnelle droits mutation = 230 k€

Soit 505 k€.

Le montant total des ressources fiscales indirectes estimées pour le budget 2025 est de 1 562 k€ (-4%)

II.1.2 – LES DOTATIONS

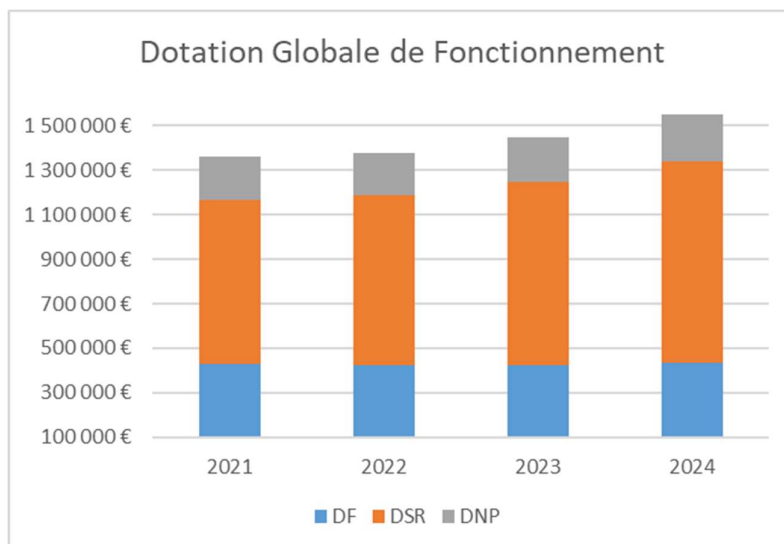
	2021	2022	2023	2024
Dotations (74)	1 952 445,56 €	2 005 596,44 €	1 953 443,24 €	2 070 189,02 €
<i>Evolution</i>		2,72%	-2,60%	5,98%

A – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement est composée des éléments suivants :

- **La Dotation Forfaitaire (DF)** = dotation à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population.
- **La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** = dotation qui a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural.
- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** = elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes.

	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
DF	431 454,00 €	426 236,00 €	423 125,00 €	432 200,00 €	2,14%
DSR	733 047,00 €	761 928,00 €	825 585,00 €	910 059,00 €	10,23%
DNP	195 792,00 €	187 485,00 €	199 266,00 €	209 746,00 €	5,26%
	1 360 293,00 €	1 375 649,00 €	1 447 976,00 €	1 552 005,00 €	7,18%



Comme inscrit dans la loi de finances 2024, la DGF a augmenté de 7 %, dont la part la plus importante est la Dotation de Solidarité Rurale (+ 10%).

Pour 2025, dans l'attente de la promulgation de la loi de finances, il sera inscrit au budget l'équivalent de 2024, soit la somme de 1 552 k€.

B – LES AUTRES DOTATIONS DU CHAPITRE 74

	2021	2022	2023	2024
FCTVA	1 422,00 €	36 012,54 €	12 322,18 €	10 366,79 €
DGDécentralisation (Bibliothèque)	29 760,00 €	29 760,00 €	29 760,00 €	29 760,00 €
Autres dotations Etat	13 570,99 €	37 970,34 €	14 202,64 €	13 575,76 €
DRAC	7 500,00 €	2 920,64 €	4 028,00 €	3 093,00 €
Département	195,22 €	197,74 €	464,84 €	83,44 €
Autres communes du GFP	44 299,21 €	57 896,61 €	53 248,32 €	52 118,61 €
Autres organismes	152 624,74 €	96 009,46 €		
Fonds de péréquation TP	82 024,40 €	81 832,77 €	85 740,76 €	82 198,42 €
Etat compensation au titre des exo taxes foncières	251 673,00 €	262 859,00 €	257 882,00 €	268 766,00 €
DETR				37 500,00 €
Titres sécurisés	9 083,00 €	9 105,50 €	14 505,50 €	18 127,00 €
Autres		15 382,84 €	33 313,00 €	2 595,00 €
TOTAL	592 152,56 €	629 947,44 €	505 467,24 €	518 184,02 €
<i>Evolution</i>		6,38%	-19,76%	2,52%

Pour 2025, le budget des autres dotations sera inférieur à celui de 2024, pour tenir compte notamment :

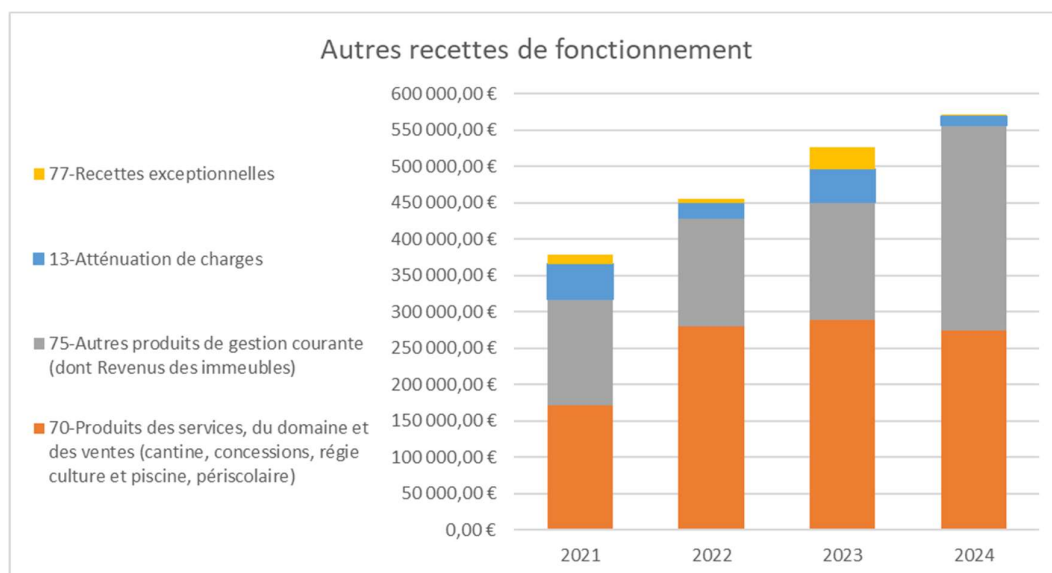
- de la suppression envisagée du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de la voirie,
- et de la diminution de la dotation des titres sécurisés.

Il sera ainsi inscrit 452 k€.

Au total des dotations, le montant prévisionnel est estimé à 2 004 k€ (- 3 %).

II.1.3 – LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023	2024	2024/2023
13-Atténuation de charges	48 310,57 €	20 915,42 €	45 716,04 €	12 648,30 €	-72,3%
70-Produits des services, du domaine et des ventes (cantine, concessions, régie culture et piscine, périscolaire)	170 983,86 €	280 419,25 €	287 937,40 €	274 518,69 €	-4,7%
75-Autres produits de gestion courante (dont Revenus des immeubles)	146 580,30 €	147 579,35 €	162 505,26 €	282 150,42 €	73,6%
76-Produits de participation	8,89 €	8,89 €	14,22 €	21,33 €	50,0%
77-Recettes exceptionnelles	12 422,59 €	5 955,09 €	29 585,81 €	101,70 €	-99,7%
TOTAL	378 306,21 €	454 878,00 €	525 758,73 €	569 440,44 €	
Evolution	5,68%	20,24%	15,58%	8,31%	



En 2024, des avoirs importants d'EDF et EDENRED (+97 k€) sur des régularisations 2023 ont augmenté significativement les recettes du chapitre 75.

Pour 2025, conformément à l'article R.2221-48 du Code Général des Collectivités et à titre exceptionnel, il sera réinscrit le reversement de l'excédent d'exploitation du budget Assainissement de 300 k€ qui n'a pas été réalisé en 2024.

Pour 2025, le budget des autres recettes de fonctionnement est estimé à :

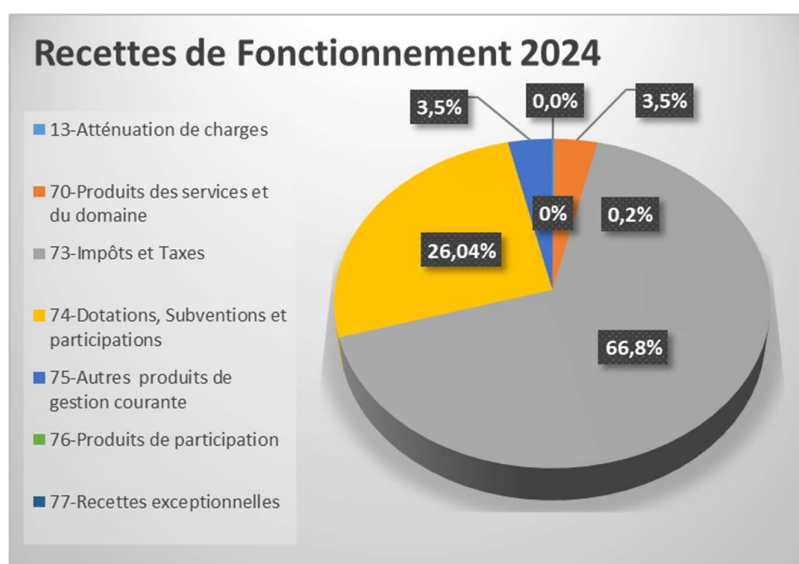
- Atténuation charges = 20 k€ (remboursement rémunération personnel)
- Produits des services et du domaine = 263 k€
- Produits gestion courante = 505 k€ (dont 300 k€ de reversement d'excédent du budget assainissement)
- Produits exceptionnels : 1 k€

Soit 789 k€

II.1.4 – SYNTHÈSE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

La synthèse des recettes réelles de fonctionnement (sans les chapitres des écritures d'ordres) est la suivante :

	2021	2022	2023	2024	% Total R	2024/2023
13-Atténuation de charges	48 310,57 €	20 915,42 €	45 716,04 €	12 648,30 €	0,2%	-72,3%
70-Produits des services et du domaine	170 983,86 €	280 419,25 €	287 937,40 €	274 518,69 €	3,45%	-4,7%
73-Impôts et Taxes	4 786 864,09 €	4 996 991,23 €	5 115 119,84 €	5 309 179,66 €	66,79%	3,8%
74-Dotations, Subventions et participations	1 952 445,56 €	2 005 596,44 €	1 953 443,24 €	2 070 189,02 €	26,04%	6,0%
75-Autres produits de gestion courante	146 580,30 €	147 579,35 €	162 505,26 €	282 150,42 €	3,55%	73,6%
76-Produits de participation	8,89 €	8,89 €	14,22 €	21,33 €	0,00%	50,0%
77-Recettes exceptionnelles	12 422,59 €	5 955,09 €	29 585,81 €	101,70 €	0,00%	-99,7%
TOTAL	7 117 615,86 €	7 457 465,67 €	7 594 321,81 €	7 948 809,12 €	100%	
Evolution		4,77%	1,84%	4,67%		



Pour 2024, le ratio des recettes réelles de fonctionnement par habitant est de 1 324 € contre 1 270 € pour les communes de la même strate nationale (année 2023).

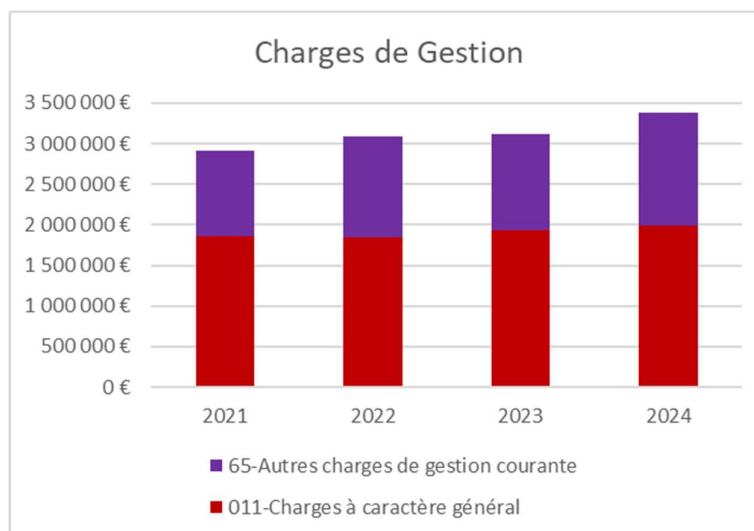
Pour 2025, le montant total prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement est estimé à 8 087 k€, soit 1 300 € par habitant (6 219 habitants au 1^{er} janvier 2025 – Source INSEE).

II.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le fonctionnement des services, d'entretenir le patrimoine communal ou encore d'honorer les engagements contractés par la Commune (marchés, contrats, baux...).

II.2.1 LES CHARGES DE GESTION

	2021	2022	2023	2024	2024/2023
011-Charges à caractère général	1 854 985,50 €	1 850 268,87 €	1 932 385,16 €	1 994 053,75 €	3,19%
65-Autres charges de gestion courante	1 062 337,98 €	1 232 782,71 €	1 180 956,44 €	1 381 982,96 €	17,02%
	2 917 323,48 €	3 083 051,58 €	3 113 341,60 €	3 376 036,71 €	8,44%



Le graphique ci-dessus représente les charges de gestion de la Collectivité. En 2024, ces charges représentent 47 % du total des dépenses réelles de fonctionnement, contre 45 % en 2023.

- **Charges à caractère général :**

Il s'agit surtout des dépenses permettant aux services de fonctionner : l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les fournitures scolaires, la restauration scolaire, l'entretien du patrimoine routier ou bâti ...etc.

Malgré le contexte économique, les charges à caractère général ont été contenues. En effet, le total de dépenses est à pondérer avec les avoirs d'EDF reçus à hauteur de 67 k€ qui se retrouvent dans le chapitre 75 des recettes exceptionnelles. Ainsi, en intégrant ces avoirs, le montant des dépenses à caractère général s'élèverait à 1 929 k€, soit équivalent au montant de 2023.

En 2025, plusieurs mesures impacteront significativement ces dépenses :

- Renouvellement de deux nouveaux véhicules pour le patrimoine et mise en place d'un nouveau contrat de location d'une balayeuse (+ 80 k€)
- Augmentation des achats alimentaires pour se mettre en conformité avec la Loi EGALIM (20 % produits issus de l'agriculture biologique) (+ 10 k€)
- Augmentation de l'enveloppe dédiée à l'entretien des bâtiments et aux contrats de maintenance associés (+ 30 k€)

- **Les autres charges de gestion courante :**

Sont regroupées dans ce chapitre : la participation au SDIS, les contributions dues aux structures intercommunales, la participation versée au CCAS, les subventions aux organismes de droit privé telles que les associations, les subventions d'équilibre aux budgets annexes de la Collectivité et les indemnités versées aux élus de la Collectivité.

En 2024, le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Centre Territorial de Santé a augmenté les dépenses de 200 k€.

Pour 2025, ces charges sont estimées à :

- Charges à caractère général : 2 122 k€
- Charges de gestion courante : 1 280 k€

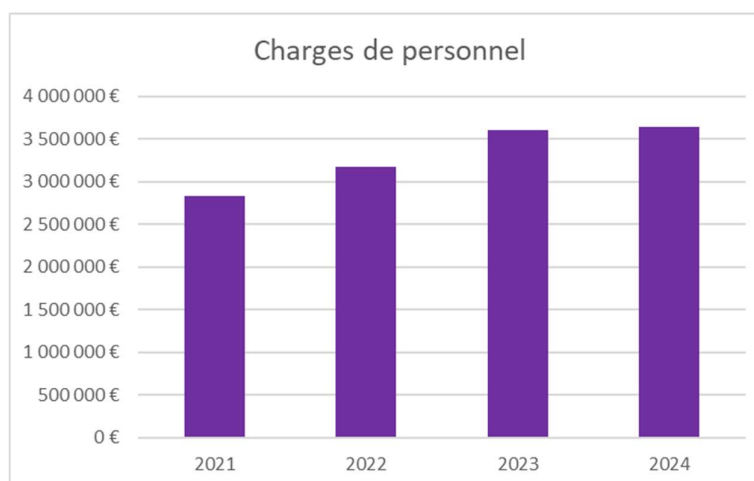
Soit 3 403 k€, soit + 0,8 %.

II.2.2 LES CHARGES DE PERSONNEL

31/12/2024	2021	2022	2023	2024
Nombre agents titulaires en activité	69	59	61	63
Nombre d'agents non permanents (saisonniers / remplacements, apprentis)	53	34	9	7
Contractuels permanents		19	17	17
Nombre d'agents en disponibilité ou autres	5	5	4	5
Nombre total agents	127	117	91	92
	8,55%	-7,87%	-22,22%	1,10%

31/12/2024	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre	5	7	80
% / Total	5,4%	7,6%	87,0%
		+ 2 apprentis	

	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel	2 833 220,04 €	3 168 983,80 €	3 607 213,58 €	3 641 505,60 €
		11,9%	13,8%	1,0%



La commune de Fleurance est composée majoritairement d'agents de catégories C soit 87 % de l'effectif total. La catégorie B représente 7 % du personnel et la catégorie A représente 5 % du personnel.

Les dépenses de personnel représentent en 2024, 51 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune. La moyenne nationale des communes de la strate est de 56 % en 2023.

Les mesures qui ont impactées 2024 sont essentiellement :

- La mise en place des titres restaurant pour l'ensemble du personnel en année pleine,
- Les recrutements sur des postes vacants (responsable Pôle Citoyenneté, Directeur des Services Techniques),
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- Les départs à la retraite de 3 agents
- La revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier 2024 de 5 points

Les projections 2025 qui viendront impacter la masse salariale sont estimées à + 69 k€, dont :

- Le recrutement d'un Responsable du Pôle de Vie Associative, Culturelle et Sportive
- L'augmentation de 4 points du taux de cotisation retraite CNRACL
- Le Glissement vieillesse technicité (GVT) prenant en compte les changements d'échelon, les changements de grade et de cadre d'emploi
- Le non renouvellement de deux postes au Service cadre de vie et d'un poste au Pôle de Vie Associative, Culturelle et Sportive

Le montant des charges de personnel pour 2025 est ainsi estimé à 3 711 k€ (+ 1,8 %).

II.2.3 LES CHARGES FINANCIERES

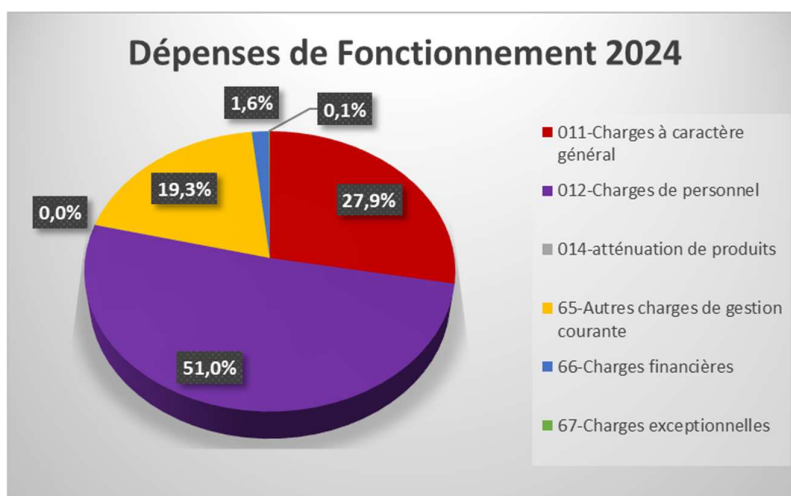
Lorsque l'on contracte des emprunts, vient ensuite une phase de remboursement du capital de la dette et de paiement des intérêts. Le remboursement du capital s'enregistre en section d'investissement et le règlement des intérêts en section de fonctionnement.

	2021	2022	2023	2024
66-Charges financières	57 721,83 €	58 347,31 €	78 117,29 €	115 769,58 €

L'emprunt signé en novembre 2023 a augmenté significativement le montant des intérêts remboursés par la Collectivité en 2024. Pour 2025, un nouvel emprunt à souscrire de 800 k€ portera à 127 k€ le montant des charges financières.

II.2.4 SYNTHÈSE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023	2024	% Total D	2024/2023
011-Charges à caractère général	1 854 985,50 €	1 850 268,87 €	1 932 385,16 €	1 994 053,75 €	27,9%	3,19%
012-Charges de personnel	2 833 220,04 €	3 168 983,80 €	3 607 213,58 €	3 641 505,60 €	51,0%	0,95%
014-atténuation de produits	37 858,47 €	48 795,96 €	3 053,49 €	1 836,92 €	0,0%	-39,84%
65-Autres charges de gestion courante	1 062 337,98 €	1 232 782,71 €	1 180 956,44 €	1 381 982,96 €	19,3%	17,02%
66-Charges financières	57 721,83 €	58 347,31 €	78 117,29 €	115 769,58 €	1,6%	48,20%
67-Charges exceptionnelles	0,00 €	8 371,62 €	53 918,10 €	7 283,81 €	0,1%	-86,49%
	5 846 123,82 €	6 367 550,27 €	6 855 644,06 €	7 142 432,62 €	100%	4,18%



Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 par habitant sont de 1 190 €. La moyenne nationale des communes de la strate est de 1 055 € en 2023.

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7 247 k€, soit + 4,1 %.

II.3 LES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

II.3.1 – Les épargnes de la Collectivité

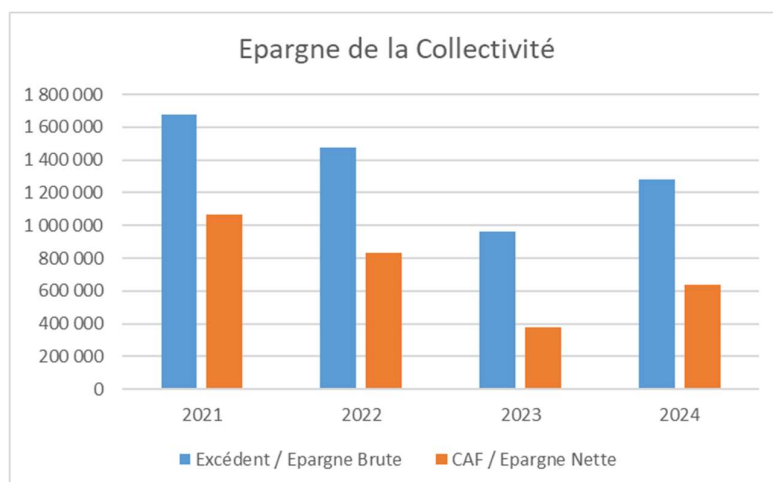
Certains éléments de stratégie financière sont à suivre et à cibler lors de l'élaboration des budgets primitifs et ceci en s'appuyant sur la prospective financière : le niveau d'épargne brute, le taux d'épargne brute et la capacité d'autofinancement.

Pour rappel :

- **L'Epargne Brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer le remboursement du capital de la dette de l'exercice et à autofinancer les investissements.
- **L'Epargne Nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la Collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le remboursement du capital des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.
- **Le taux d'Epargne brute** correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer le % de ces recettes qui pourront être allouées à la section investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

COMMUNE	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	7 117 615,86 €	7 457 465,67 €	7 594 321,81 €	7 948 809,10 €
Dépenses de fonctionnement	5 846 123,82 €	6 367 550,27 €	6 855 644,06 €	7 142 432,62 €
Excédent / Epargne Brute	1 271 492,04 €	1 089 915,40 €	738 677,75 €	806 376,48 €
montant capital emprunts	440 927,39 €	476 901,50 €	414 725,67 €	446 825,93 €
CAF / Epargne Nette	830 564,65 €	613 013,90 €	323 952,08 €	359 550,55 €
Taux d'épargne brute	17,9%	14,6%	9,7%	10,1%

TOUS BUDGETS	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	7 669 647,85 €	8 002 463,29 €	7 975 332,35 €	8 587 006,01 €
Dépenses de fonctionnement	5 991 708,80 €	6 523 800,70 €	7 015 280,46 €	7 307 380,23 €
Excédent / Epargne Brute	1 677 939,05 €	1 478 662,59 €	960 051,89 €	1 279 625,78 €
montant capital emprunts	612 074,32 €	649 257,03 €	580 291,63 €	640 697,86 €
CAF / Epargne Nette	1 065 864,73 €	829 405,56 €	379 760,26 €	638 927,92 €
Taux d'épargne brute	21,9%	18,5%	12,0%	14,9%



Le taux d'épargne brut correspond à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Le seuil de vigilance est fixé à 10 % et le seuil d'alerte à 7%.

En 2024, la collectivité a un taux d'épargne de 14 %. Pour 2025, le taux d'épargne devrait se situer autour de 8 %.

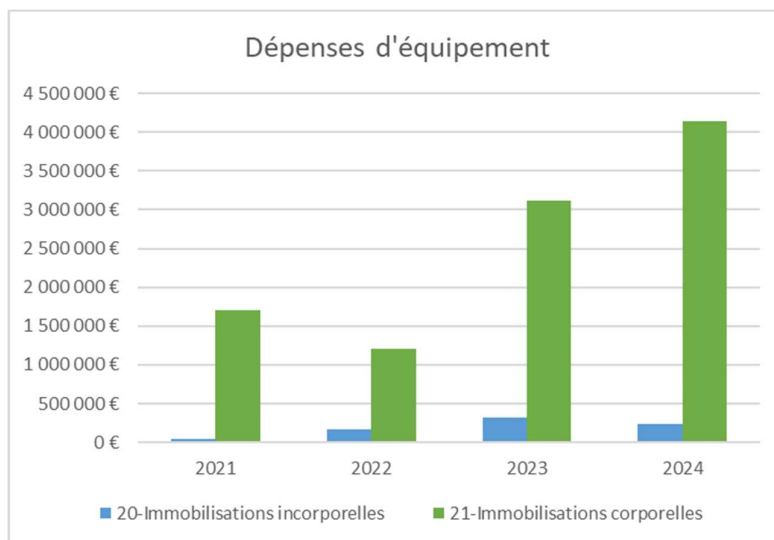
II.3.2 - Les dépenses d'équipement tous budgets

Pour mettre en oeuvre son programme politique, chaque année la municipalité engage des investissements afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle acquiert également du matériel afin d'améliorer l'efficacité du service rendu à nos concitoyens. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers.

Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

	2021	2022	2023	2024
20-Immobilisations incorporelles	47 866,20 €	167 531,31 €	320 148,09 €	188 156,79 €
Dont Etudes	43 691,40 €	154 791,63 €	259 754,01 €	179 570,73 €
Dont Logiciels	4 174,80 €	12 739,68 €	60 394,08 €	8 586,06 €
21-Immobilisations corporelles	1 706 357,10 €	1 210 606,90 €	3 113 828,28 €	3 528 745,66 €
Dont Travaux PPI	1 494 918,58 €	493 776,60 €	2 366 305,35 €	2 834 319,55 €
Dont Investissements courants	211 438,52 €	716 830,30 €	747 522,93 €	694 426,11 €
TOTAL	1 754 223,30 €	1 378 138,21 €	3 433 976,37 €	3 716 902,45 €
Evolution		-21,44%	149,18%	8,24%

	2024		
	Etudes	Travaux	Total
Opérations			
23ème tranche d'assainissement (Cne)	564,76 €	333 529,17 €	334 093,93 €
23ème tranche d'assainissement (ASS)	352,19 €	244 595,85 €	244 948,04 €
Rue A. Lffont - TR 1	9 427,01 €	96 006,58 €	105 433,59 €
Rue A. Lffont - TR 2		83 598,00 €	83 598,00 €
Centre Territorial de Santé (CTS)	16 648,20 €	886 200,33 €	902 848,53 €
Rénovation Hôtel de Ville - TF	65 063,52 €	801 179,22 €	866 242,74 €
Etudes Friches Gersycoop	14 988,00 €		14 988,00 €
5000 Equipements sportifs - Volet 1 et 2		354 662,40 €	354 662,40 €
Vidéoprotection		34 548,00 €	34 548,00 €
Aménagement de l'Avenue Martial Cazes et des abords du Collège - Phase 1	36 599,05 €		36 599,05 €
Total Opérations	143 642,73 €	2 834 319,55 €	2 977 962,28 €
Investissements courants	Etudes	Travaux	Total
Réfection Voirie Communale		299 337,60 €	299 337,60 €
Subventions d'équipements		9 961,90 €	9 961,90 €
Enfouissement des réseaux		11 102,40 €	11 102,40 €
Défense extérieure incendie		10 511,82 €	10 511,82 €
Travaux Accessibilité		19 368,00 €	19 368,00 €
Rénovation Parc éclairage public		47 861,56 €	47 861,56 €
Matériels et Logiciels Informatiques	8 586,06 €	20 030,31 €	28 616,37 €
Matériel roulant		29 955,52 €	29 955,52 €
Schéma Directeur Plan de référence	13 620,00 €		13 620,00 €
Divers courant	22 308,00 €	246 297,00 €	268 605,00 €
Total Investissements courants	44 514,06 €	694 426,11 €	738 940,17 €
TOTAL DEPENSES PPI	188 156,79 €	3 528 745,66 €	3 716 902,45 €



En 2024, le ratio des dépenses d'équipement de la Ville par habitant est de 619 €, la moyenne nationale des communes de la strate est de 363 € en 2023.

En 2025, les principales opérations de travaux du Plan Pluriannuel d'Investissement sont :

	2025		
	Etudes	Travaux	Total
Opérations			
23ème tranche d'assainissement (Cne)	1 506,06 €	19 397,85 €	20 903,91 €
23ème tranche d'assainissement (ASS)	2 700,00 €	17 000,00 €	19 700,00 €
Centre Territorial de Santé (CTS)	11 343,00 €	277 473,83 €	288 816,83 €
Rénovation Hôtel de Ville - TF	26 897,87 €	664 538,02 €	691 435,89 €
Rénovation Hôtel de Ville - TO1	74 991,55 €	1 274 086,00 €	1 349 077,55 €
Etudes Friches Gersycoop	109 666,50 €		109 666,50 €
5000 Equipements sportifs - Volet 1 et 2		1 880,40 €	1 880,40 €
Aménagement de sécurité de la Rue St Laurent	18 900,00 €	297 081,14 €	315 981,14 €
Aménagement de l'Avenue Martial Cazes et des abords du Collège - Phase 1	39 057,00 €	671 004,00 €	710 061,00 €
Total Opérations	285 061,98 €	3 222 461,24 €	3 507 523,22 €

Et les investissements courants :

Investissements courants	Etudes	Travaux	Total
Réfection Voirie Communale		150 000,00 €	150 000,00 €
Subventions d'équipements		10 000,00 €	10 000,00 €
Travaux Accessibilité		5 000,00 €	5 000,00 €
Rénovation Parc éclairage public		204 000,00 €	204 000,00 €
Matériels et Logiciels Informatiques		20 000,00 €	20 000,00 €
Matériel roulant		12 000,00 €	12 000,00 €
Schéma Directeur Plan de référence	34 350,00 €		34 350,00 €
Divers courant	10 668,00 €	217 400,00 €	228 068,00 €
Chauffage Maison Cadéot		25 000,00 €	25 000,00 €
Total Investissements courants	45 018,00 €	643 400,00 €	688 418,00 €

Le total des dépenses d'équipements pour 2025 est estimé à :

- Immobilisations incorporelles : 330 k€
- Immobilisations corporelles : 3 865 k€

Soit 4 195 k€.

II.3.3 – Les recettes d'investissement tous budgets

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement, les subventions d'équipements et les emprunts. Les recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à des encaissements mais participant à l'autofinancement sont : les excédents de fonctionnement capitalisés, les amortissements et les opérations patrimoniales.

L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024
10 - FCTVA	388 651,00 €	284 269,02 €	180 905,45 €	494 039,38 €
10 - Taxe d'aménagement	54 575,83 €	88 785,00 €	72 177,88 €	7 604,41 €
13 - Subvention d'investissement	823 206,43 €	413 123,93 €	811 729,09 €	963 632,00 €
16 - Emprunts	1 600 000,00 €		2 000 000,00 €	
Total Recettes réelles d'investissement	2 866 433,26 €	786 177,95 €	3 064 812,42 €	1 465 275,79 €

	ETAT	REGION	CD32	CCLG	Autres	
2024						
Opérations						
Projet Œuvre Landart	27 977,43 €					
Équipement Salle Méridional		3 200,00 €				
Abords Ecole Monge		22 846,39 €				
TE 32 - Eclairage public					15 953,85 €	
FIPHP - Adaptation poste travail					2 686,81 €	
23ème tranche d'assainissement (ASS)					156 872,00 €	
Aménagement de la Rue A. Laffont - TR 1	34 260,87 €					
Aménagement de la Rue A. Laffont - TR 2	172 277,85 €					
Centre Territorial de Santé (CTS)	103 086,56 €			42 276,75 €		
Rénovation Hôtel de Ville - TF	131 916,92 €		0,00 €		20 504,57 €	
Aménagement de l'Avenue Martial Cazes et des abords du Collège - Phase 1			195 828,00 €			
5000 Equipements sportifs		0,00 €			28 944,00 €	
Vidéosurveillance 2024	5 000,00 €					
Sous Total	474 519,63 €	26 046,39 €	195 828,00 €	42 276,75 €	224 961,23 €	963 632,00 €
Dont Commune	371 433,07 €	26 046,39 €	195 828,00 €	0,00 €	68 089,23 €	661 396,69 €
Dont Assainissement					156 872,00 €	156 872,00 €
Dont CTS	103 086,56 €	0,00 €		42 276,75 €		145 363,31 €

Pour 2025, les principales subventions d'investissement sont :

	ETAT	REGION	CD32	CCLG	Autres	
2025						
Opérations						
Aménagement de la Rue A. Laffont - TR 2	68 911,14 €				153 846,56 €	
Centre Territorial de Santé (CTS)	120 836,44 €	195 000,00 €		70 461,26 €		
Rénovation Hôtel de Ville - TF	439 381,21 €	40 000,00 €	27 978,00 €		47 843,99 €	
Rénovation Hôtel de Ville - TOI	360 000,00 €	40 727,85 €			179 571,00 €	
Aménagement de l'Avenue Martial Cazes et des abords du Collège - Phase 1	351 758,03 €		114 793,00 €		57 573,54 €	
Étude Schéma Directeur Plan de référence	20 000,00 €					
Étude Reconversion Stade	5 000,00 €					
5000 Equipements sportifs		25 000,00 €		70 000,00 €	67 536,00 €	
Vidéosurveillance 2024					5 000,00 €	
Sous Total	1 365 886,82 €	300 727,85 €	142 771,00 €	140 461,26 €	511 371,09 €	2 461 218,02 €
Dont Commune	1 245 050,38 €	105 727,85 €	142 771,00 €	70 000,00 €	511 371,09 €	2 074 920,32 €
Dont CTS	120 836,44 €	195 000,00 €		70 461,26 €		386 297,70 €

En 2025, le montant des recettes d'investissement est estimé à :

- FCTVA : 436 k€
- Taxe d'Aménagement : 10 k€
- Subventions d'équipement : 2 461 k€
- Nouvel emprunt : 800 k€

Soit un total de 3 707 k€

II.4 L'ENCOURS PREVISIONNEL DE LA DETTE AU 31/12/2024 (TOUS BUDGETS)

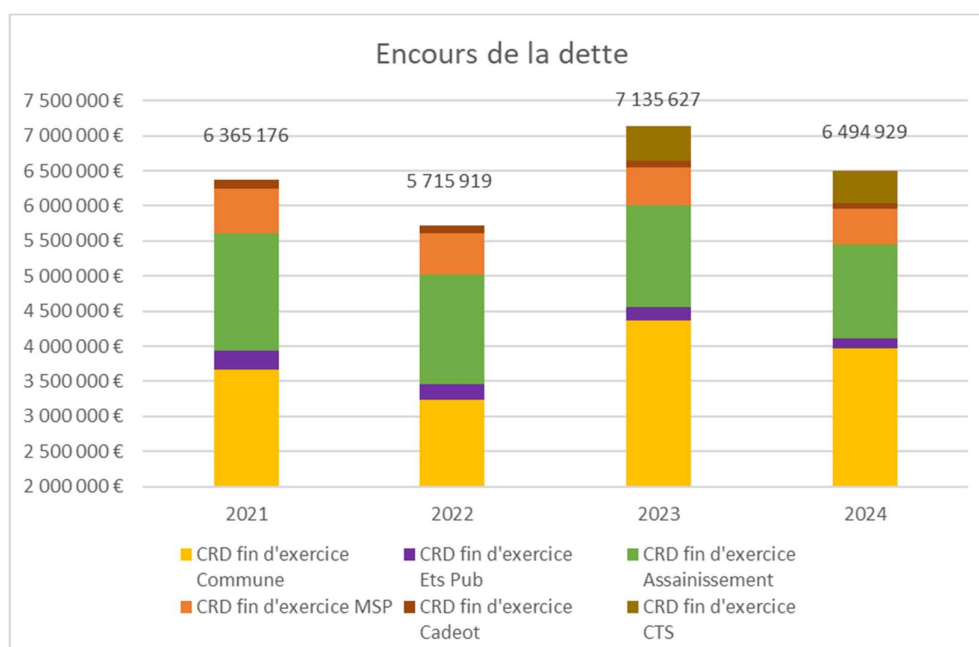
II.4.1 L'évolution de la dette

L'encours de la dette tous budgets au 31/12/2024 est de 6 494 929 €

Population au 1^{er} janvier 2024 : 6001

Population au 1^{er} janvier 2025 : 6219

	Encours de la dette au 31/12	Evolution N-1	Dettes / Habitants	Emprunts nouveaux
2021	6 365 176,34 €	18%	1044,67	
2022	5 715 919,31 €	-10,2%	947,13	
2023	7 135 627,68 €	24,8%	1 189,07	2 000 000,00 €
2024	6 494 929,82 €	-9,0%	1 082,31	



Il se compose de 17 emprunts à taux fixe et 2 emprunts à taux variable (Euribor 3Mois). En 2025, un nouvel emprunt sera souscrit sur la Commune à hauteur de 800 k€.

II.4.2 L'extinction de la dette

Tranche du taux d'intérêt	CRD	Durée résiduelle moyenne
Taux <= 1 %	1 333 599,85	10
1 < taux <= 2 %	1 794 011,63	8
2 < taux <= 5 %	2 881 039,92	10
taux > 5 %	39 602,37	4
Taux variable	446 676,05	4
	6 494 929,82	7

La durée résiduelle moyenne (durée restante avant l'extinction de la dette ou d'un emprunt) au 31/12/2024 est de 7 ans.

II.4.3- Ratios de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette 31/12/N	6 365 176,34 €	5 715 919,31 €	7 135 627,68 €	6 494 929,82 €
Épargne Brute	1 677 939,05 €	1 478 662,59 €	960 037,67 €	1 279 625,78 €
Ratio de désendettement	4 ans	4 ans	8 ans	5 ans

Le seuil critique est fixé à 15 ans, le niveau satisfaisant se situant en dessous de 8. Pour 2025, le ratio de désendettement devrait atteindre les 9 ans.

Le ratio de désendettement par habitant est le suivant (données DGFIP 2023) :

	2021	2022	2023	2024
Encours dette 31/12/N	6 365 176,34 €	5 715 919,31 €	7 135 627,68 €	6 494 929,82 €
Nombre Habitants (INSEE)	6 093	6 035	6 001	6 001
Ratio Ville Fleurance	1 044,67 €	947,13 €	1 189,07 €	1 082,31 €
Ration Moyenne de la strate	796,00 €	797,00 €	782,00 €	

Le taux d'endettement (Dette/ Recettes Réelles de fonctionnement) de la Commune, tous budgets confondus, au 31/12/2024 est de 75 %, pour 62 % pour les communes de la même strate en 2023.

II.5 LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE

L'article R2313-1 du CGCT prévoit 11 ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire. Le tableau ci-dessous représente ces 11 ratios en 2024.

Nombre d'Habitants au 01/01/2024= 6 001

RATIO	Nature	2024	Strate Communes de France entre 5 000 et 9 999 hab
1	DRF / Hab	1 218 €	1 055 €
2	Produits des impositions directes / Hab	622 €	588 €
3	RRF / hab	1 431 €	1 270 €
4	Dépenses d'équipement / hab	619 €	363 €
5	Encours dette / hab	1 082 €	782 €
6	Dotations globales de fonctionnement / habitant	259 €	157 €
7	Dépenses personnel / DRF	50,3%	56,4%
9	DRF et remb annuel de la dette en capital / RRF	92,6%	89,6%
10	Dépenses d'équipement / RRF	43,3%	28,6%
11	encours dette / RRF	75,6%	61,6%

DRF = Dépenses Réelles de Fonctionnement

RRF = Recettes réelles de fonctionnement

III. LES BUDGETS ANNEXES

III.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

III.1.1 Dépenses Réelles de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (011)	2 546,93 €	3 797,23 €	4 144,16 €	14 748,97 €
Charges financières (66)	57 950,31 €	55 808,20 €	55 702,27 €	52 502,65 €
Charges exceptionnelles (67)	5 382,00 €			0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	65 879,24 €	59 605,43 €	59 846,43 €	67 251,62 €

Le poste principal des dépenses est celui des charges financières des emprunts (dont 1 emprunt à taux variable). Pour 2025, il sera rajouté le coût du versement de l'excédent d'exploitation vers le budget Commune pour 300 k€, soit un prévisionnel de 375 k€.

III.1.2 Recettes Réelles de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
Produits des contributions directes (70)	342 541,43 €	287 024,73 €	200 262,94 €	277 558,35 €
Dotations (74)	12 550,00 €		9 872,00 €	
Produits exceptionnels (77)			0,66 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	355 091,43 €	287 024,73 €	210 135,60 €	277 558,35 €

Les recettes sont issues de la délégation de service (abonnements et recettes fermières). Pour 2025 elles sont estimées à 281 k€.

III.1.3 Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024
16-Emprunts	141 140,87 €	118 426,79 €	102 637,91 €	108 305,86 €
20-Immobilisations incorporelles (études)		8 443,20 €	6 809,10 €	352,19 €
21-Immobilisations corporelles (Travaux)	43 385,40 €	1 550,85 €	559 414,32 €	301 821,78 €
TOTAL	184 526,27 €	128 420,84 €	668 861,33 €	410 479,83 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024
10-Recettes d'équipement (FCTVA)	40 752,00 €	7 116,93 €	1 602,81 €	91 766,32 €
16-emprunts				
13-Recettes financières (Subventions)		156 872,10 €	104 581,50 €	156 872,00 €
TOTAL	40 752,00 €	163 989,03 €	106 184,31 €	248 638,32 €

Pour 2025, sera inscrit le solde des travaux (partie assainissement) de la 23^{ème} Tranche ainsi que des travaux de mise en conformité des réseaux assainissement pour 278 k€. Ils seront financés par de l'autofinancement.

Les dépenses d'investissement 2025 sont estimées à 387 k€, et les recettes à 37 k€.

III.2 BUDGET MAISON FRANCE SERVICES

III.2 1 Section fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (011)	17 281,58 €	30 740,00 €	25 340,89 €	21 491,80 €
Charges de personnel (012)	31 160,01 €	31 956,00 €	32 990,30 €	33 236,40 €
Autres charges de gestion courante (65)	150,00 €			
Charges financières (66)	11 915,78 €	10 032,00 €	9 366,28 €	8 689,37 €
Charges exceptionnelles (67)	15 612,74 €	10 415,00 €	9 291,03 €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	76 120,11 €	83 143,00 €	76 988,50 €	63 417,57 €

	2021	2022	2023	2024
Produits des contributions directes (70)	17 212,76 €	22 393,97 €	31 890,58 €	9 754,14 €
Dotations (74)	30 062,00 €	30 000,00 €	38 169,66 €	45 000,00 €
Produits de gestion courante (75)	130 702,32 €	85 772,31 €	79 757,30 €	84 313,38 €
Produits exceptionnels (77)		430,03 €	504,63 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	177 977,08 €	138 596,31 €	150 322,17 €	139 067,52 €

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'entretien et le fonctionnement du bâtiment, et les charges financières de l'emprunt. Les recettes quant à elles, comprennent les loyers perçus ainsi qu'une subvention annuelle pour la labellisation de la Maison France Services.

Pour 2025, ces dépenses sont estimées à 85 k€ et les recettes à 107 k€. Une partie de ces recettes sera transférée à la section investissement pour permettre des travaux d'entretien plus importants.

III.2.2 Section Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024
16-Emprunts	41 253,46 €	42 462,06 €	43 128,44 €	43 805,35 €
20-Immobilisations incorporelles (études)				
21-Immobilisations corporelles (Travaux)				1 494,00 €
TOTAL	41 253,46 €	42 462,06 €	43 128,44 €	45 299,35 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024
10-Recettes d'équipement (FCTVA)	7 618,60 €			
16-emprunts				
13-Recettes financières (Subventions)				
TOTAL	7 618,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

L'excédent des recettes de fonctionnement permet de financer le remboursement du capital des emprunts.

Pour 2025, cet excédent permettra également d'inscrire un montant pour des travaux d'entretien. Le montant des dépenses est ainsi estimé à 98 k€.

III.3 BUDGET MAISON CADEOT

III.3.1 Section fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (011)	2 623,15 €	2 510,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges financières (66)	962,48 €	871,00 €	781,31 €	690,72 €
Charges exceptionnelles (67)		4 437,00 €	0,00 €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 585,63 €	7 818,00 €	781,31 €	690,72 €

	2021	2022	2023	2024
Produits de gestion courante (75)	18 963,48 €	19 976,58 €	20 187,78 €	21 571,04 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 963,48 €	19 976,58 €	20 187,78 €	21 571,04 €

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges financières de l'emprunt. Les recettes sont constituées essentiellement des loyers perçus.

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 5 k€ et les recettes à 21 k€, le surplus étant transféré à la section investissement pour permettre des travaux d'entretien du bâtiment plus importants (réfection du chauffage).

III.3.2 Section Investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024
16-Emprunts	11 466,68 €	11 466,68 €	11 466,68 €	11 466,68 €
20-Immobilisations incorporelles (études)				
21-Immobilisations corporelles (Travaux)				
TOTAL	11 466,68 €	11 466,68 €	11 466,68 €	11 466,68 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024
10-Recettes d'équipement (FCTVA)	43,00 €			
16-emprunts				
13-Recettes financières (Subventions)				
TOTAL	43,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

En dépenses, seul le remboursement du capital de l'emprunt est affecté à cette section.

Pour 2025, il sera inscrit des travaux de réfection du chauffage à hauteur de 40 k€.

III.4 BUDGET CENTRE TERRITORIAL DE SANTE

III.4.1 Section fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (011)		5 684,00 €	17 057,66 €	14 564,78 €
Charges financières (66)			4 962,50 €	19 022,92 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 684,00 €	22 020,16 €	33 587,70 €

	2021	2022	2023	2024
Produits des contributions directes (70)				
Produits de gestion courante (75)		99 400,00 €		200 000,00 €
Produits exceptionnels (77)			364,99 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		99 400,00 €	364,99 €	200 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont celles du Centre Territorial de Santé provisoire installé Rue du Moulin à l'ancienne école Pasteur.

L'ouverture du Centre Territorial de Santé dans l'ancienne Halle aux gras étant prévue pour le 1^{er} trimestre 2025, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 68 k€. Elles seront financées par de l'autofinancement et par 2 loyers de professionnels de santé.

III.4.2 Section Investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	2024
16-Emprunts		8 333,33 €	33 333,32 €
20-Immobilisations incorporelles (études)	24 382,50 €	18 346,80 €	16 648,20 €
21-Immobilisations corporelles (Travaux)	60 061,29 €	100 303,75 €	891 155,15 €
TOTAL	84 443,79 €	126 983,88 €	941 136,67 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	2024
10-Recettes d'équipement (FCTVA)		9 852,46 €	16 453,84 €
16-emprunts		500 000,00 €	0,00 €
13-Recettes financières (Subventions)	59 762,30 €	124 151,50 €	145 363,31 €
TOTAL	59 762,30 €	634 003,96 €	161 817,15 €

Les travaux de restructuration de la Halle aux Gras en Centre Territorial de Santé ont débuté en 2023. Ils se termineront au 1^{er} Trimestre 2025.

Pour 2025, sera ainsi inscrit le solde des travaux pour 340 k€. Ils seront financés par des subventions et de l'autofinancement.

Le montant prévisionnel des dépenses 2025 d'investissement est estimé à 374 k€ et celui des recettes à 496 k€.